

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE DE TINTÉNIAC
(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68
Fax. : 02 99 68 05 44

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 035-213503378-20240712-DEL120724_6-DE

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

4 juillet 2024

DATE de publication de la délibération

16 juillet 2024

Séance du vendredi 12 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe (arrive à 19h25 au point 4), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc, PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs, GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis, GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi, BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney, BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile.

Secrétaire de séance : Luc Jeanneau, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°120724-6 : Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2024 de la commune

Monsieur Blaise TOUZARD rappelle qu'il s'agit d'une régularisation d'écritures comptables d'avance à une entreprise (CF Constructions) dans le cadre du marché des travaux des vestiaires du stade. La Commission « Finances » réunie le 2 juillet 2024, propose d'effectuer une ouverture de crédits en dépenses et en recettes en section Investissement de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Opération 041- Opérations patrimoniales	Dépenses	Recettes
Cpte 2313- Construction	42 108,56 €	
Cpte 238- Intégration travaux		42 108,56 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2024 de la commune telle que présentée ci-dessous.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

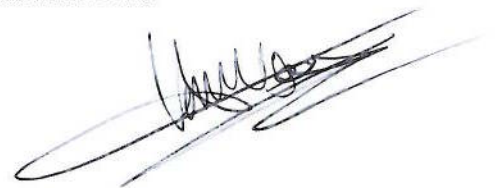
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ




Le secrétaire de séance,
Luc JEANNEAU



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **15 juillet 2024**

De sa publication sur le site Internet de la commune le **16 juillet 2024**